

Date de dépôt : 3 novembre 2021

Réponse du Conseil d'Etat
à la question écrite urgente de M. Adrien Genecand : Prospection des sous-sols par les SIG : les riverains étaient-ils bien avertis ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 octobre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

L'Etat et les Services industriels de Genève (SIG) ont lancé en date du 13 septembre une nouvelle campagne de prospection du sous-sol dans le but d'exploiter à terme la géothermie pour chauffer des bâtiments. La campagne devait durer 6 semaines, selon le communiqué du département du territoire¹, et permettrait de cartographier précisément le sous-sol du bassin genevois afin de localiser les endroits les plus favorables à l'exploitation de la géothermie.

Des riverains se sont cependant plaints de ne pas avoir reçu suffisamment d'informations relatives à cette campagne de prospection, ou que les plannings de passage n'étaient pas respectés. Par ailleurs, certains camions-vibreurs se sont révélés parfois trop bruyants et ont dû être remplacés par des engins provoquant moins de nuisances.

Il semble également que certaines demandes d'indemnisations transmises à l'Etat et aux SIG n'ont pas fait l'objet d'un traitement.

Il est donc demandé au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes :

- 1. L'Etat et les SIG ont-ils averti en amont l'ensemble des riverains touchés par les nuisances ?***

¹ <https://www.ge.ch/document/geothermie-lancement-inedit-large-campagne-prospection-du-sous-sol-genevois>

2. *Les plannings et horaires de passage ont-ils été respectés, en particulier dans les zones habitées ?*
3. *Combien de demandes d'indemnisations ont été reçues par l'Etat ? Celles-ci font-elles l'objet d'un traitement ?*

L'auteur remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat pour la réponse apportée.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'Etat et les SIG ont mis en place un dispositif de communication et d'information exceptionnel pour avertir l'ensemble de la population genevoise, à savoir :

- courrier nominatif et dépliant explicatif adressé à plus de 200 000 foyers début septembre 2021;
- communiqué et conférence de presse le 31 août 2021, avec démonstration *in situ* d'un camion vibreur. Les journalistes ont ainsi pu constater les nuisances sonores. Plus de 20 médias ont diffusé l'information sur les canaux TV, presse et radio. Dès le 13 septembre 2021 (début de la campagne de prospection), plus de 20 autres articles et reportages TV ont été diffusés;
- journée « portes ouvertes » le 18 septembre 2021 sur l'esplanade d'Uni Mail à Genève;
- cabanon sur l'esplanade d'Uni Mail pour répondre au public et échanger avec les spécialistes, tous les jours de 11 h 00 à 19 h 00. Une découverte du sous-sol y a été proposée au moyen de la réalité virtuelle pour sensibiliser les Genevoises et les Genevois à l'importance et au fonctionnement de la géothermie;
- site www.geothermies.ch relancé et adapté le 31 août 2021 contenant notamment : carte interactive, planning de passage, communiqué de presse, hotline, FAQ, passage du stand d'info mobile dans les communes, actualités, etc. La consultation du site a connu une hausse considérable depuis le 1^{er} septembre 2021, avec plus de 61 000 visites;
- stand mobile (tripporteur) aux couleurs du programme GEothermies, sillonnant le canton et la région frontalière durant la campagne; présent dans plusieurs communes entre début septembre et début octobre, les jours de marché ou lors d'événements;

- informations, articles et supports de communication, dès août 2021 déjà, adressés à l'ensemble des communes genevoises, avec relais sur leurs canaux. Un suivi a été effectué avec elles pour le passage des camions vibreurs;
- campagne de communication massive sur les réseaux sociaux (comptes Facebook Ge-environnement et SIG) dès le 31 août 2021, avec plus de 280 000 vues, et réponse aux plus de 800 commentaires, dont 70% sont positifs.

Par ailleurs, les propriétaires ou exploitants des parcelles concernées par le passage d'un camion ou par la pose d'un géophone (capteurs) ont été contactés pour qu'ils puissent signifier leur désaccord éventuel.

Concernant les plannings, vu la complexité technique et opérationnelle, il n'a pas été possible de les communiquer au jour près, mais la fourchette prévisionnelle de 3 jours a toujours été respectée. Une hotline était disponible de 20 h 00 à 12 h 00 pour toute question et pour obtenir des précisions sur les horaires de passage.

Par rapport aux demandes d'indemnisation, celles-ci sont traitées par les SIG avec l'aide de leurs mandataires spécialisés. A ce jour, les SIG ont reçu une cinquantaine de réclamations verbales, courriers ou courriels, mais aucune plainte d'ordre juridique. Ces plaintes mentionnent toutes le bruit, et seule une vingtaine concerne des dégâts mineurs (assiettes cassées, rétroviseur frotté par un camion vibreur) ou des dégâts sur les bâtiments ou les conduites.

Toutes les demandes d'indemnisation font l'objet d'un rapport et d'une analyse fine, en fonction des vibrations enregistrées, qui ont été systématiquement mesurées et contrôlées afin de veiller au respect des normes. Des informations précises sur la localisation des points vibrés au regard des infrastructures concernées sont enregistrées. Les dossiers seront ensuite repris par les assurances, pour analyse et traitement. Des rapports d'experts pourront être requis si besoin.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Serge DAL BUSCO